

CÉVENNES

magazine

La revue du patrimoine

Annonces légales officielles et judiciaires dans le Gard



30 Gard

ca.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

*Centre de Ressources
Documentaires
du CAUE du Gard*

Littérature cévenole alésienne

Dans la Vaunage : Les
le castrum de Calvisson barabans

Vue
d'Annonay

Estrassinnet
La BD de Sylvain Pongi

En Ardèche

Le Coupe-Gorge, histoire de l'auberge de Peyrabeille

Episode 117

Si tristement célèbre dans les annales du crime par 26 ans de vols et d'assassinats.
D'après des documents inédits et authentiques et les souvenirs des contemporains

Paul d'Albigny - 1886

Puis il jeta les yeux sur toute sa personne, et, seulement alors, à l'aspect des taches sanglantes dont sa poitrine et ses bras étaient couverts, les dangers qu'il avait courus lui revinrent plus présents à la pensée.

Une violente réaction se fit et il se mit à sangloter, la tête entre ses deux mains.

- Ah ! les misérables, gémissait-il, ils m'ont pris tout mon argent et ils voulaient encore me tuer.

- Ils vous ont volé, demanda aussitôt la veuve Bastidon, pressée de connaître ce qu'elle n'avait pu savoir encore.

- Oh ! oui, ils m'ont volé, ces brigands, et je pourrais quasi leur pardonner, mais m'assassiner, assassiner un pauvre père de famille comme moi, presque un voisin, c'est trop de barbarie. Il n'y a plus de justice si on ne leur coupe pas le cou un jour à ces bandits.

Le malheureux, sur le sort duquel Rose Ytier s'apitoyait d'autant plus qu'elle avait pu le redouter pour elle-même, raconta alors comment il était tombé dans les mains de ces gens-là.

Il avait demandé à souper et à coucher à l'auberge où il était arrivé assez tard, mais il avait été mal reçu d'abord, et ce n'est qu'en insistant et en priant beaucoup qu'il avait pu obtenir quelque nourriture.

Lorsqu'il avait voulu se coucher, on lui avait répondu qu'il n'y avait pas de chambre pour lui.

Il avait alors demandé à coucher sur le foin, à la grange, et c'est avec bien de la peine et avoir chuchoté assez longtemps entr'eux que les maîtres de l'auberge avaient fini par consentir à lui donner asile pour la nuit.

Mais il fallait bien qu'il eut grand besoin de se reposer pour être ainsi resté dans cette maison maudite, car il avait remarqué des allées et des venues inquiètes, et à un moment où il avait ouvert par erreur une petite porte qui donnait sur une chambre du rez-de-chaussée, au lieu de conduire à la grange, il avait aperçu rapidement une forme humaine se dessinant à terre, sous un mauvais sac de toile.

Il avait aussitôt refermé cette porte, en disant qu'il se trompait, mais quoi qu'il eût fait tout son possible pour cacher son étonnement et sa frayeur de ce qu'il venait de voir, Martin et sa femme s'en étaient aperçus, et il avait compris à leur mine et à leurs paroles que son indiscrétion involontaire pouvait lui coûter cher.

Pierre Martin avait fait allusion au danger qu'il y avait à avoir les yeux où il ne fallait pas, mais il avait, ensuite semblé ne pas y attacher plus d'importance.

Le malheureux, poursuivant son récit, entrecoupé toutefois par les questions avides de la veuve Bastidon, et par quelques gémissements que lui arrachaient des lancements douloureux dans les parties de son corps meurtries par la chute, ajouta :

- J'allai cependant pour me coucher. Jean Rochette m'accompagna cette fois, en m'indiquant la porte de l'escalier du premier.

- Tu n'as pas besoin d'aller au foin, me dit-il assez brutalement, je vais te donner une chambre. Il y en a une près de la grange.

Et, en effet, il me fit entrer dans une petite pièce large comme un mouchoir de poche, où il y avait tout juste un mauvais lit et une table, que j'eus soin de mettre devant la fenêtre pour pouvoir me sauver au besoin.



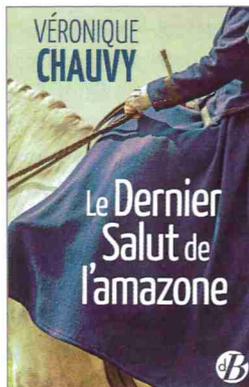
Des livres à lire...



C'est l'histoire de Carla, qui est venue et qui a dû repartir. Trop vite.
C'est l'histoire de Martin, qui aurait préféré ne pas être là, avec nous. C'est aussi celle d'Habib, qui espère chaque matin qu'il y aura sport aujourd'hui.
C'est l'histoire de Valentine et de son papa. D'Adriano et de la quiche qu'il a vomie sur sa dictée ce matin.
De Timéo, qui n'avait pas de chat mais des griffures quand même.
De la corde de Laurence, la directrice, sur laquelle on a un peu trop tiré. C'est leur histoire à tous. Et la mienne, aussi. L'histoire de mon école, de notre école. Et de la vôtre aussi, sûrement.

Glissez-vous sur le banc, vous ne le regretterez pas : c'est drôle, bien écrit et émouvant - Télé Loisirs
J'ai souri, j'ai ri, j'ai eu la larme à l'œil à plusieurs reprises, je me suis tout simplement régalée !! Les lectures de Lily

www.monpoche.fr - ISBN : 978-2-8129-2644-0
Format : 11 x 17,8 cm - 240 pages - 7,50 €



Une héroïne atypique : à la fois aristocrate et vedette de cirque !

Août 1893. Le Cirque Brésilien installe son chapiteau et sa ménagerie en plein cœur de Clermont-Ferrand. Le cirque a fondé sa réputation sur le numéro de dressage équestre de sa vedette : la baronne écuyère, Jenny de Rahden. Sur son passage, avec son tendre regard vert et sa voix cristalline, la baronne de Rahden fait tourner la tête de bien des hommes : du jeune Georges, fasciné par l'univers du cirque, à son cousin Frédéric qui, à dix-huit ans, rêve de s'affranchir de son père éleveur de chevaux, en passant par le journaliste Claude Desmarest à la recherche d'une actualité sensationnelle et M. de Castenchiold, mystérieux soldat danois éperdument amoureux de Jenny. La tête tourne surtout au baron de Rahden, époux colérique et extrêmement jaloux, qui veille au-dessus de cette cour assidue. Un soir de représentation, des coups de feu retentissent en coulisses. Qui en est l'auteur ? Qui en est la victime ?

www.deboree.com - livres@centrefrance.com - ISBN : 978-2-3791-3070-0
Format : 15 x 22,8 cm - 286 pages - 19,90 €



SOMMAIRE N° 2082

Cévennes Magazine
31, chem. de la Plaine de Larnac
30560 St-Hilaire de Brethmas

Téléphone
04 66 56 69 56

E. mail
cevennesmagazine@gmail.com

Site
www.cevennesmagazine.fr

Facebook
Cévennes Magazine

<i>Le Coupe-Gorge</i> , histoire de l'auberge de Peyrabeille, épisode 117 - Estrassinet	2
Littérature cévenole alésienne - La Rambaïado	4-7
Les barabans	8
Vue d'Annonay	9
Dans la Vaunage : le castrum de Calvisson, 1 ^{ère} partie/2	10-16

Annonces légales et actus en pages centrales

Fondateur : Lucien André
Successeur : Michel Vincent
Directeur de la publication :
Alain Reynaud

Rédactrice en chef :
Patrimoine : Laurence Leyris-Béraud

Siège social :
31, chemin de la Plaine de Larnac
30560 Saint-Hilaire de Brethmas

Impression :
IMP'ACT imprimerie - 04 67 02 99 89



N° CPPAP 0621 K 80730
ISSN 0180-6181

Reproduction des textes et photos
interdite (loi mars 1957)

Dépôt légal : jour de parution

Photo couverture :

Le château de Montmoirac à Saint-Christol lez Alès, demeure de la famille Destremx - *Photo : Michel Vincent*



LITTÉRATURE CÉVENOLE ALÉSIENNE :

4. *La Rambaiado*, 1890

Par Yves Gourgaud

Le titre de cet ouvrage demande en préambule à être traduit, car « *rambaiado* » n'appartient pas au vocabulaire courant de la langue cévenole. Voici ce qu'en dit mon Grand Dictionnaire Cévenol-Français :

« RAMBAIADIS s.m. ou RAMBAIADO s.f. Confusion, mêlée, pêle-mêle ; agglomération d'objets, ramassis ; agitation, pagaille. À *la rambaiado*, à la va-vite. »

Cette « confusion » semble avoir accompagné la vie comme l'œuvre de l'auteur de « *La Rambaiado* », ainsi que nous allons le découvrir.

Un « aristocrate de gauche »

Jean, Léonce Destremx (c'est le nom porté sur l'état-civil des naissances, le second prénom allant devenir son prénom usuel) naît en Alès le 5 décembre 1820 à 10 heures du matin dans la rue d'Auvergne, là où sa famille possède une résidence

de ville. En effet, son père Jean Gabriel Emile, officier du roi, (1796-1849) est propriétaire à Saint-Christol-lès-Alès, et quel propriétaire : il possède le château et les terres attenantes, ce qui fait que Léonce portera le titre de « baron de Saint-Christol », ainsi que celui de « marquis de Montmoirac », son frère Louis recevant pour sa part le titre de « comte ». Il faut savoir que la mère de Léonce, Julie Charlotte Deshours (ou des Hours), qui décèdera alors qu'il n'a que huit ans, est aussi née dans un château, celui de Calviac, dans la commune de Lasalle, et se fait donc appeler « Des Hours de Calviac » comme Léonce se fera appeler, à l'occasion, « Destremx de Saint-Christol ». Le jour où son père déclare sa naissance, il a pour témoins un marquis (Julien de Mons) et un officier des dragons.

Léonce Destremx se marie aux Vans le 19 décembre 1844 avec Victorine Léonie Colomb (1823-1899), et là encore on

Château de Montmoirac, Saint-Christol lez Alès



est entre gens de la haute société puisque les quatre témoins (deux frères de l'épouse et deux oncles de l'époux) se déclarent « rentiers ».

Tout ceci n'empêchera pas Léonce d'être plusieurs fois élu comme candidat de la gauche républicaine et de mener une vie publique particulièrement soucieuse du développement de l'agriculture cévenole ; il se déclare lui-même « agriculteur » comme son père se disait « agronome », mettant en valeur ses terres de Saint-Christol. Voici quelques-uns de ses titres : maire de Lablachère (Ardèche) ; membre du Conseil Général de l'Ardèche ; député de l'Ardèche ; président de la Société d'horticulture du Gard ; membre de l'Académie de Nîmes ; chevalier de la Légion d'Honneur en 1890.

Cette apparente contradiction entre les origines aristocratiques et l'orientation progressiste des engagements publics disparaît quand on sait que Léonce Destremx était Protestant : la communauté cévenole huguenote, tout au long du XIX^{ème} siècle, s'est engagée nettement en faveur de la République.

Léonce Destremx décède le 5 mai 1901 dans son château de Saint-Christol-lès-Alès, à l'âge de 80 ans.

Une bibliographie à compléter

Destremx a publié plusieurs ouvrages en français, souvent cités et même réédités, comme ses *Légendes et chroniques du Languedoc* ou son roman *Le château de la Reyne Blanche* ; mais si l'on s'intéresse, comme ici, à l'écrivain en langue cévenole, alors la bibliographie est soit inexistante soit lacunaire, même dans des ouvrages spécialisés. C'est ainsi que l'ouvrage de référence d'Ivan Gaussen (*Poètes et prosateurs du Gard en langue d'oc, 1962*) ne cite que deux publications en cévenol : « *Fables patoises (1887)* » et « *La Rambaïado (1890)* » ; le *Dictionnaire des auteurs de langue d'oc* de Jean Fourié (2^{ème} édition, 2009) reprend ces données, ajoutant simplement que cette *Rambaïado* de 1890 est une « 2^{ème} édition, préface de Mistral »

Il faut dire, à la décharge des bibliographes, que Destremx ne leur a pas facilité la tâche : par exemple, on cherchera vainement une première édition de cette fameuse *Rambaïado*, qui ne compte que des « secondes » et « troisièmes » éditions ! Essayons de mettre les choses au clair en détaillant ici ce que nous connaissons de l'œuvre cévenole de Léonce Destremx : 1) Les *FABLES PATOISES (Dialecte d'Alais)* par L. Destremx forment un ouvrage de 52 pages qui paraît en 1887 à « *Alais, Imprimerie de l'Union Républicaine, 7 rue Lafare-Alais* ». Il s'agit de cinq fables précédées d'un court poème « *Aouï san pariè artisto Martin dé Nimes* » et suivies d'un poème de circonstance « *A moun coulègo de La Sicotière, députa de l'Orne* ».

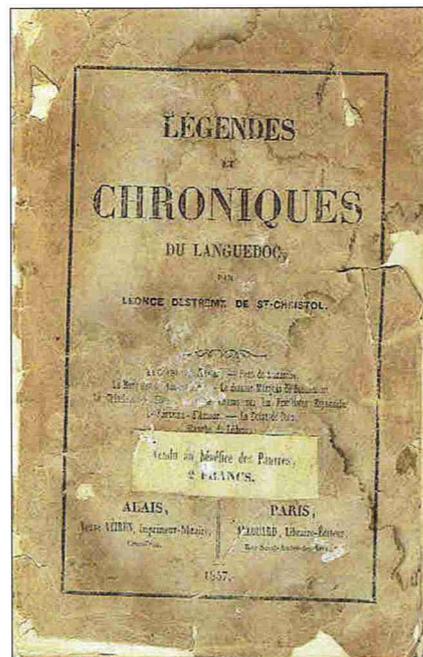
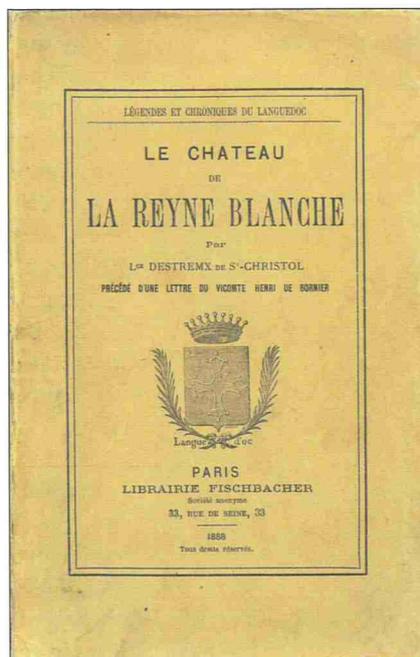
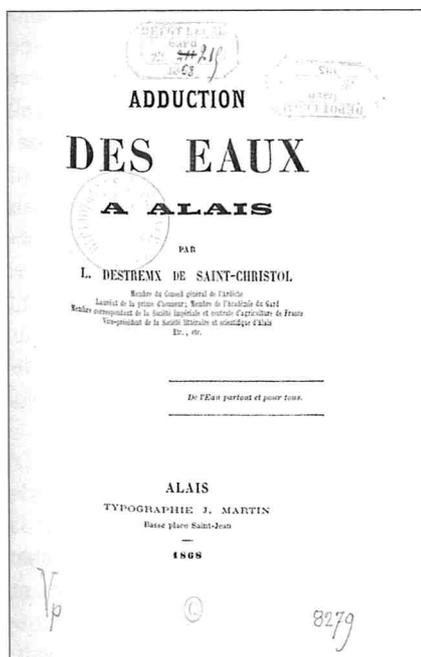
2) Voici comment se présente le second recueil cévenol de Destremx :

« L. Destremx de St-Christol / LA RAMBAÏADO / Recueil de fables languedociennes / (Dialecte Cévenol, École d'Alais) / Deuxième édition / Montpellier / Camille Coulet, libraire-éditeur / Librairie de la Bibliothèque universitaire de l'École nationale d'agriculture et de l'Académie des sciences et lettres » La couverture comporte un dessin du blason d'Alès entouré de palmes, ainsi que le quatrain suivant :

« *Pélous dé Castagnéto
Éspigno quâou s'y fréto,
Mais lou qué lou drouvis
S'en lipo et s'en nouris* »

(La bogue d'une petite châtaigne pique qui s'y frotte, mais celui qui l'ouvre s'en régale et s'en nourrit)

De cette « seconde édition » nous connaissons deux versions, l'une datée de 1889 et l'autre, celle citée dans les bibliographies, de 1890 : la seule différence est que l'édition de 1890 comporte en début de recueil un poème « *A Mistral, souveni de la festo d'Alais dôou 20 otobre 89* » suivi d'une lettre-préface de Mistral reproduite dans sa forme manuscrite (ces deux pièces étant imprimées hors pagination). Ceci explique l'exis-



tence de deux éditions, l'une antérieure aux grandes Fêtes d'Alès d'octobre 1889, et l'autre parue l'année suivante.

Dans le reste de l'ouvrage, on trouve, outre la « *Dedicaço à Marti* » (qui est le poème édité en 1887), et sous le titre général de FABLOS, une série de 29 textes... qui sont loin d'être tous des fables, ni d'être tous de la plume de Destremx, ce qui justifie assez le titre de « *Rambaiado* » au sens de « fourretout » ! Mais on y retrouve les cinq fables de l'édition 1887 ainsi que le poème à La Sicotière : la *Rambaiado* de 1889-90, qui compte 175 pages, redonne donc l'intégralité des 7 textes des Fables patoises, ce qui nous permet d'affirmer que c'est l'édition de 1887 qui, aux yeux de Destremx, constitue la première édition de *La Rambaiado*.

3) En 1896 paraît un ouvrage de 174 pages qu'aucune bibliographie ne signale ; voici ce que dit sa couverture :

« L. Destremx de St-Christol / LE POST-SCRIPTUM / suite de La Rambaiade et du Renouveau du même auteur / Alais / Imprimerie C. Castagnier »

C'est, là encore, un mélange de fables cévenoles, de textes français, d'un conte français mêlé de cévenol, d'un poème de Paul Gausson en provençal, de poèmes adressés à Destremx..., bref, une autre « *rambaido* » qui se dit être la suite d'un recueil (*Le Renouveau*) qui n'est pas encore édité !

La page de titre comporte aussi 8 vers que nous commenterons plus bas.

4) C'est deux ans plus tard, en 1898, et toujours chez l'imprimeur alésien C. Castagnier, que paraîtra *Le Renouveau* (poésies), autre « *rambaido* » où le cévenol n'occupe que quelques-unes de la centaine de pages publiées.

5) C'est la même année, en 1898, que paraît la « Troisième édition revue et augmentée » de *La Rambaiado*, avec la même couverture que la « deuxième édition » (mais éditée par l'imprimerie C. Castagnier d'Alès)

Elle se présente en deux parties ayant chacune leur propre pagination : 175 pages pour la première partie, et 174 pour la seconde, dernière « *rambaido* » à mettre à l'actif de Destremx : en fait, cette « troisième édition » ne fait que mettre ensemble l'édition de 1889-90 et le *Post-Scriptum* de 1896.

La Médiathèque d'Alès ne possède que trois de ces cinq pu-

blications (les numéros 1, 4 et 5 de la bibliographie ci-dessus), mais comme ce numéro 5 contient les numéros 2 et 3, on peut dire que la quasi-totalité de l'œuvre cévenole de Destremx peut être consultée dans sa ville natale.

La graphie de Destremx

Les connaisseurs auront vu qu'elle n'est pas félibréenne ; elle s'inspire largement de celle de La Fare-Alais, à l'image de celle de Paul Félix, avec quelques fantaisies personnelles : on constate ainsi que jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, la graphie mistralienne peine à s'imposer face au prestige du grand rénovateur des Lettres cévenoles, et les huit vers qu'on trouve sous le titre du *Post-Scriptum* donnent assez clairement le sentiment de Destremx en matière de modèle linguistique, graphique ou littéraire :

« Et saï [sic pour s'ai] fa michan affaire
 Dé voudre rambaiéja,
 Es qué moun mèstre, pécaïre !
 Saviè pas félibréja.
 Ero un pâoure castagnaire
 Qué saviè castanéja,
 Et qué pér tout sâoupre-faire
 Poudiè qué Lafaréja !!! »

(Et si je me suis mis en difficulté en voulant « rambailléger » [écrire ma *Rambaiado*], c'est parce que mon maître [La Fare] ne savait pas « félibréger » [poétiser à la manière des félibres] : c'était un pauvre ramasseur de châtaignes [allusion au titre du livre de La Fare : *Las Castagnados*] expert dans leur récolte, et qui, pour tout savoir-faire, ne pouvait que « Lafaréger » [travailler comme La Fare] !!)

A partir du verbe « *felibreja* » inventé par les félibres, Destremx invente trois autres verbes formés sur « *rambaia* », « *castagna* » et « *La Fare* », façon peut-être un peu détournée de relativiser la valeur du travail des disciples de Mistral. Son attachement à La Fare est en revanche clairement affirmé. Dans ces conditions, on pourra s'étonner que Mistral, qui en était avare, ait daigné écrire une préface à *La Rambaiado* : mais on a déjà vu, à propos de Paul Félix, que les félibres (et ici le plus grand d'entre eux), même s'ils tenaient à leur graphie, n'en faisaient pas un *casus belli* et qu'ils cherchaient à rallier à leur groupe les bons écrivains de l'école La Fare. C'est bien ce que confirme cette lettre-préface de Mistral, qui s'adresse

à Destremx en sa qualité de (je traduis du provençal) « Président de la Société félibréenne et artistique des Cévennes ». Donc non seulement les félibres avaient accueilli un écrivain de graphie non mistralienne, mais ils l'avaient porté à la présidence de leur Ecole alésienne. Mistral affirme pour sa part : « C'est pour moi une grande joie de penser que votre ville - qui avait déjà tant œuvré pour notre langue- va faire blanchir, dans le ciel félibréen, l'aile de son blason ! », bel hommage rendu aux écrivains alésiens de langue cévenole.

Le fabuliste cévenol

La préface à *La Rambaiado* de 1890 est signée de l'abbé Rouvière, preuve supplémentaire de la concorde (cette fois-ci religieuse) qui règne au sein du Félibrige. Rouvière a bien su dégager l'intérêt et l'originalité du recueil :

« Un genre de composition [...] a été à peine abordé.



C'est la fable. Seul, jusqu'ici, M. Bigot de Nîmes l'a traité. [...] Notre belle langue d'oc, chassée jadis des salons et de toutes les réunions où trônait l'élégante et docte société française, y rentre avec la fable et y soulève les applaudissements.

L'exemple était digne d'imitation, et M. Léonce Destremx a été heureusement inspiré, en s'appliquant à suivre la voie ouverte par le fabuliste nîmois. [...] L'opuscule de fables que M. Destremx livre à la publicité ne paraîtra pas dépourvu d'un intérêt particulier. Le président de la société félibréenne d'Alais a puisé aux sources les plus pures de notre dialecte cévenol. Elevé à l'école de M. le marquis de Lafare et nourri des travaux de M. l'Abbé de Sauvage, notre idiome n'a plus un secret pour lui. Avec l'œuvre qu'il vient d'élaborer et qui porte au point de vue cévenol le cachet du crû, la capitale des Cévennes n'aura rien à envier à la cité reine de la plaine. M. Bigot restera le fabuliste nîmois, mais M. Destremx sera le fabuliste Cévenol. »

En mettant en parallèle, voire en confrontation, les fables du Provençal Bigot et celles du Cévenol Destremx, l'abbé Rouvière ouvre une intéressante perspective de recherches : une étude comparée des fables, de leur lexique, de leur composition, de leur expressivité, apporterait sûrement des éléments pour une meilleure connaissance de deux langues qui, pour être voisines et proches, n'en restent pas moins distinctes. Mais il est remarquable de noter qu'il n'existe pas une seule fable qui ait été adaptée à la fois par le Provençal et le Cévenol : alors que Bigot a repris les « classiques » de La Fontaine, Destremx au contraire s'est attaché à l'adaptation de fables bien moins connues comme « La tête et la queue du serpent », « Le serpent et la lime », « Le cheval s'étant voulu venger du cerf » ou « Le villageois et le serpent ». C'est dire que l'influence de Bigot sur Destremx a été nulle, celui-ci ayant su sortir des sentiers battus.

Le fabuliste

Après les témoignages de Rouvière et de Mistral et les huit vers reproduits plus haut, on ne s'attachera pas à démontrer une évidence, à savoir que la langue cévenole de Destremx est de bonne qualité. La fable comportant par définition une moralité, on va maintenant s'intéresser à ce que ces moralités nous révèlent de la personnalité du fabuliste.

Dans « *Lou Lou et lou Bedigas* » (à ne pas confondre avec la fable de La Fontaine « Le loup et l'Agneau »), Destremx nous délivre une moralité franchement politique, en accord avec ses propres engagements :

*« Acò vous fai vèire qu'én poulitico
Fôou sâoupre toujours èstre unis.
Sé voulèn garda la Républico,
Mésfièn-nous dé ço qué trop lusis »*

(Ceci nous montre qu'en politique il faut savoir toujours être unis. Si nous voulons garder la République, méfions-nous de ce qui brille trop).

« *La chino et sa coumpagno* » nous offre une moralité nuancée : la bonté doit s'accompagner de vigilance.

*« Aou pâoure malèirous fôou sâoupre coumpati,
Tout én vous m'èsfisan /sic/ quand drouvirés la porto. »*

(A l'égard du pauvre malheureux il faut savoir être compatissant, tout en vous méfiant quand vous lui ouvrirez la porte). Dans « *Lou Chival et lou Cèr* », Destremx retourne à la politique :

*« Qué vire dé càire ou dé pico,
Gachas, én poulitico,
Sé fôou pas laïssa èstaca
Ni jamai préne un mèstre »*

(Que ce soit pour la droite ou la gauche, regardez : en politique, il ne faut pas se laisser enchaîner, et ne jamais prendre un maître).

Dans « *Lou Chival et lou Pouliné* », la morale se fait plus personnelle, plus intimiste :

*« Oh ! moun éfan, toujours fôou garda souvénènço
Dâou péis ounte sèn nascus.*

Lou bonhur qué n'âourén séra la récoumpènso »

(Oh mon fils, il faut toujours se souvenir du pays de notre naissance : le bonheur qu'on en tirera sera notre récompense).

On comprend que toutes ces moralités sont à l'image de leur auteur, partisan engagé mais jamais fanatique, humaniste avant tout et patriote cévenol.

Tout ceci nous fait regretter, bien sûr, que le nom et l'œuvre cévenole de Léonce Destremx aient quasiment disparu de la mémoire de nos contemporains, à tel point qu'il est quasiment impossible de se procurer une quelconque des cinq publications citées plus haut. Il faudrait bien sûr regrouper l'ensemble de ses fables pour les rééditer dans un ouvrage qui pourrait porter le simple titre de **FABLO CEVENOLO**, car Destremx fut en Cévennes le maître incontesté du genre.

Notre prochain chapitre sera consacré à un autre auteur tombé dans l'oubli : l'abbé Ernest Aberlenc.



Les Barabans

C'est le surnom des habitants de Saint Chély d'Apcher, en Lozère, au temps de la guerre de cent ans quand les routiers anglais assiégeaient Saint Chély, dit la légende.

Routiers, grandes compagnies, malandrins, brabançons... des bandes de soldats inoccupés pillaient et ravageaient le pays, se conduisant en véritables brigands dont Seguin de Badefol, seigneur périgourdin, était l'un de leur chef. C'était en l'année 1362...

Les habitants de Saint Chély décidèrent de se défendre eux-même, n'ayant aucune armes ils se munirent chacun d'un bâton long et sortirent de leurs murailles par la porte nord, « *lou Pourta* », puis se rangèrent en ordre de bataille, face aux anglais.

« *Barres en avant* » commanda leur chef ; et les anglais furent repoussés. De cet ordre on a fait « *Baraban* », sobriquet qui désigne les gens de Saint Chély, pour eux, titre honorifique.

La légende ne peut être vérifiée par quelque texte authentique, il n'en existe pas. Pourtant les anglais ne prirent jamais Saint Chély et sur le champ de bataille fut érigée « *la croix des anglais* », en raison du nombre considérable d'hommes morts aux portes de la ville.

Durant de longues années, Routiers et Brabançons sévissaient en Gévaudan ; Seguin de Badefol et Bertugat d'Albret s'y établirent ayant pris Marvejols, Chirac, Montferrand, Florac, La Garde de Guérin. En 1368, Saint Urcise passe à Bertugat d'Albret par la trahison de Roger de Beaufort Canilhac qui s'alliant aux routiers se mit à faire des razzias en Aubrac ; en 1380 il laissa son château aux anglais d'où ils menacèrent Saint Flour. Condamné à mort par arrêt du Parlement il ne fut jamais inquiété.

« *Baraban* » peut être une corruption de « *Brabant* », mot employé pour désigner les Brabançons, habitants originaires du Brabant. Bien avant la guerre de cent ans l'on trouve des Brabançons servant comme soldats mercenaires ; sous le règne de Louis le Gros : « *une armée de Brabançons et de Basques, assiégeaient Mende* ». Chanoine Albe. Il s'agit là, à ce que l'on croit, d'un épisode des guerres de Louis VI, le Gros, contre Henri Plantagenet qui se disputaient la Guyenne et le comté de Toulouse, dont le Gévaudan faisaient partie. Des Brabançons employés comme mercenaires dans l'armée d'Edouard III, devinrent des brigands dans les grandes compagnies.

« *Tout était nôtre et rançonné à notre volonté* », disait Aymerigot Marchès, un de leurs chefs, établi au château d'Alleuze do-

maine des Canilhac, seigneurs de Saint Urcise « *et quand nous chevauchions, tout le pays tremblait devant nous* ». Froissard.

Du Gévaudan ils se jetèrent sur l'Auvergne. Dans le même temps, les paysans cévenols s'étant révoltés contre le gouvernement tyrannique du duc de Berry, qui commandait en Languedoc, furent désignés sous le nom de « *Tuchins* ». Cette qualification resta aux gens de Vézenobres (Gard), d'après le Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alès.

Le Gévaudan eut ses « *Barabans* », des gens du peuple, qu'on ne peut guère blâmer ; des gens de la noblesse beaucoup moins excusables, et dont certains étaient issus des meilleures familles du pays.

Grâce au chemin de fer le commerce à Saint Chély d'Apcher augmente, on y exporte les bois, les lainages, les peaux ; on y cultive les céréales et on élève des bestiaux ; les sources minérales y sont exploitées et procurent un peu d'aisance aux habitants. La neige commence à tomber en novembre pour ne disparaître qu'au mois d'avril, le thermomètre descend à -20°. Une croix de pierre rappelle son héroïque résistance aux anglais en 1362 ; les vainqueurs de Poitiers ne purent s'emparer de la ville, dont le traité de Brétigny leur assurait pourtant la possession.

D'après J.A. Dalle, « *Lozère et Lozériens d'Autrefois* », Ed. Roudil, 1971.

Arrangements J.L. Eymery.

Saint-Chély d'Apcher



Vue d'Annonay

Par Henri Bomel

La journée avait été d'une chaleur suffoquante...

La nuit était venue, une de ces nuits d'été ravissante et délicieusement belle : des milliers et des milliers d'étoiles, semées avec profusion comme de la poudre d'or sur le velours du ciel, scintillaient dans l'ombre rendue plus noire encore, plus intense par l'absence des rayons de la lune ; pas une feuille ne bruissait dans les arbres et une paix sereine et délassante tombait de la nue.

Le Champ-de-Mars qui est, en quelque sorte, l'observatoire d'Annonay, s'allongeait dans la nuit et prenait des proportions inattendues. C'est à peine si, au centre de la place, se détachait comme un point plus noir la statue de Boissy d'Anglas et on devinait, plutôt qu'on ne voyait, dans le fond, comme dans une sorte de décor lointain et mal accusé, la silhouette des bâtiments du vieil hôpital.

Penché sur le parapet qui domine Faya, je regardais dans l'entonnoir naturel que forme, sur ce point, la configuration géologique d'Annonay.

Sur le coteau, vis à vis, la Gare où une locomotive au repos mettait un panache de fumée blanche et lente ; un cordon de becs de gaz allumés dessinait le Boulevard que surplombaient le couvent de la Providence et le Collège. Sur les cimes, des lumières de plus en plus indistinctes indiquaient les propriétés de la Croix de Fer, un heureux quartier naissant qui va s'agrandissant, chaque jour, et où poussent les villas et les maisons de campagne. Plus haut encore, le château des Genêts et là-bas, tout là-bas, Davézieux qu'on ne voit pas mais qu'on pressent et Gourdan, vieille demeure pleine de souvenirs et comme emmitoufflée de verdure et de bois.

Dans le fond de l'entonnoir, la Deûme, ou plutôt, - car la nuit était discrète, - le ravin où passe la Deûme ; la Papeterie Johannot, éclairée à l'électricité et, enfin la grosse masse des maisons de la Valette, juchées en quelque sorte, les unes sur les autres, se coudoyant, se dépassant, s'enchevêtrant, fantastiques, immenses ou minuscules, paraissant le plus souvent penchées et mal assises avec deux genres de points lumineux dans leur obscurité : la lumière jaune sale des réverbères et l'éclat plus discret mais plus blanc des lampes des chambres où l'on veille.



Et je songeais à tout ce qu'il y avait eu et à tout ce qu'il y avait encore de bonheur et de malheur, de vivant et de vécu dans cet ensemble que mon regard embrassait. Je songeais à tous ceux qui avaient lutté, souffert, aimé et haï depuis le jour où de la terre nue avait surgi la première maison de cette moitié d'Annonay. Je revoyais la fondation

de ces papeteries de Faya qui, depuis 1634, ont porté si haut et si loin, dans le monde entier, le nom d'Annonay.

Je pensais que, tout noir et tout laid qu'il soit, Annonay a un charme inconnu et mystérieux pour ses enfants et que, s'il me fallait quitter ces lieux familiers, ces vieilles maisons, ces rues sombres aux méandres fantaisistes et tortueux, quelque chose se briserait en moi et que je serais le plus malheureux des hommes...

Je songeais...

Sur le banc voisin étaient assis deux amoureux qui, pressés l'un contre l'autre, se tenaient les mains, ne pensaient ni au passé ni à l'avenir et se contentaient du présent, donnant aux vieux arbres des promenades le spectacle éternel de leurs baisers.

Un peu plus loin, presque en loques, couvert de poussière, couché sur un autre banc, un ivrogne divaguait et avait un semblant de chanson aux lèvres.

L'ivresse de l'Amour, rêve idéal, coudoyait l'amour de l'ivresse, basse réalité : les extrêmes, une fois de plus, se rencontraient. Mais, devant cette nuit calme et silencieuse, imposante, l'Amour grandissait encore et semblait une prière aux astres frémissants et à la nuit féconde. Et, devant cette ville endormie, ruche bourdonnante aux abeilles actives prenant son repos après une rude journée de labeur, l'ivresse semblait un anachronisme, un crime de lèse-travail. une lâcheté !

Mais qui peut sonder les cœurs et les reins !

Et, faisant un retour sur les misères de la vie et sur les luttes cachées de la conscience et de la volonté, j'excusais l'ivrogne : qui sait combien de temps, aurait dit Victor Hugo, sa soif a combattu ?

Et, avant d'aller dormir, j'adressais un dernier regard, caressant comme un baiser, à la Laborieuse, à la Vaillante, à ma chère ville d'Annonay qui me semblait plus belle que jamais sous son manteau d'étoiles...

DANS LA VAUNAGE: LE CASTRUM DE CALVISSON (GARD)

1^{ère} partie/2

Thierry Ribaldone

La petite cité de Calvisson, capitale de la Vaunage, possède les ruines d'un important château fort connu pour avoir appartenu à Guillaume de Nogaret, le bras droit du roi Philippe IV Le Bel. Celles-ci, réduites - en apparence - à quelques murs bien appareillés et à deux salles basses voûtées, occupe une colline boisée haute de 130 mètres, située au sud-ouest du village. La rue qui y conduit est relayée par le *Chemin Guillaume de Nogaret*, d'où part un sentier qui monte jusqu'à une tour ronde, ex-moulin à blé transformé en tombeau familial après

la Révolution. Sous l'Ancien Régime, Calvisson faisait partie du diocèse de Nîmes et de la viguerie de Sommières et comptait 641 feux en 1749, soit 2000 habitants.

Fief des vicomtes de Nîmes

Le nom de Calvisson apparaît pour la première fois dans une charte du *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes*, datée de 1080/1096, qui fait état de la cession d'une terre « *in terminium Calvitione* » ⁽¹⁾. Le château, quant à

Bases de la demeure seigneuriale



lui, est cité dans une charte de 1096-1106, par laquelle Bernard Aton IV Trancavel, seigneur du lieu en tant que vicomte de Nîmes, vassal de Bertrand, comte de Toulouse, l'inféode à Elzéar de Castries, son compagnon d'armes : « *dono quod fecit Bernardus Ato vicecomes, et uxor sua Cecilia, Elziardo de Castriis (...) Castellum quod Calvuzon nominat, (...) cum toto fisco quod ad ipsum castellum pertinet* »⁽²⁾. Le 2 mars 1107, il est à nouveau mentionné dans le Cartulaire nîmois, dans la restitution à Notre-Dame, par un certain Hugon Alméras, sa femme et ses enfants, d'une terre sise sur son territoire : « *ego Almeradus, et uxor mea Petronilla, et infantes mei Wilelmus, et alii fratres ejus, et filiae meae (...) evacuamus et diffinimus ipsam petiam terrae quae est in terminio castri Calvitionis* »⁽³⁾.

En mai 1112, Raimond Bérenger III, comte de Barcelone, ayant des prétentions sur les comtés de Carcassonne et de Rasez, décide d'attaquer Bernard Aton. Grâce à l'entremise de Richard, archevêque de Narbonne, un accord est signé entre les deux adversaires le 8 juin suivant. Par cet accord, le vicomte de Nîmes cède en alleu⁽⁴⁾ au comte de Barcelone douze châteaux de son domaine, dont « *Cauvisson dans le diocèse de Nismes* », châteaux qu'il reçoit alors en fief et pour lesquels il lui prête serment de fidélité : « *daret illi XII. castella per alodem, scilicet (...) Calvicionem ; et quod comes Raimundus redderet ipsa XII. castella per fevum ad Bernardum vicecomitem, et ipse Bernardus fuisset inde suus homo, et juraret illi fidelitatem* »*. Dans la foulée, Bernard Aton offre 15000 sols Melgorien au comte qui, le lendemain 9 juin, lui abandonne Carcassonne et le Rasez, se contentant de sa suzeraineté sur les douze châteaux précités.

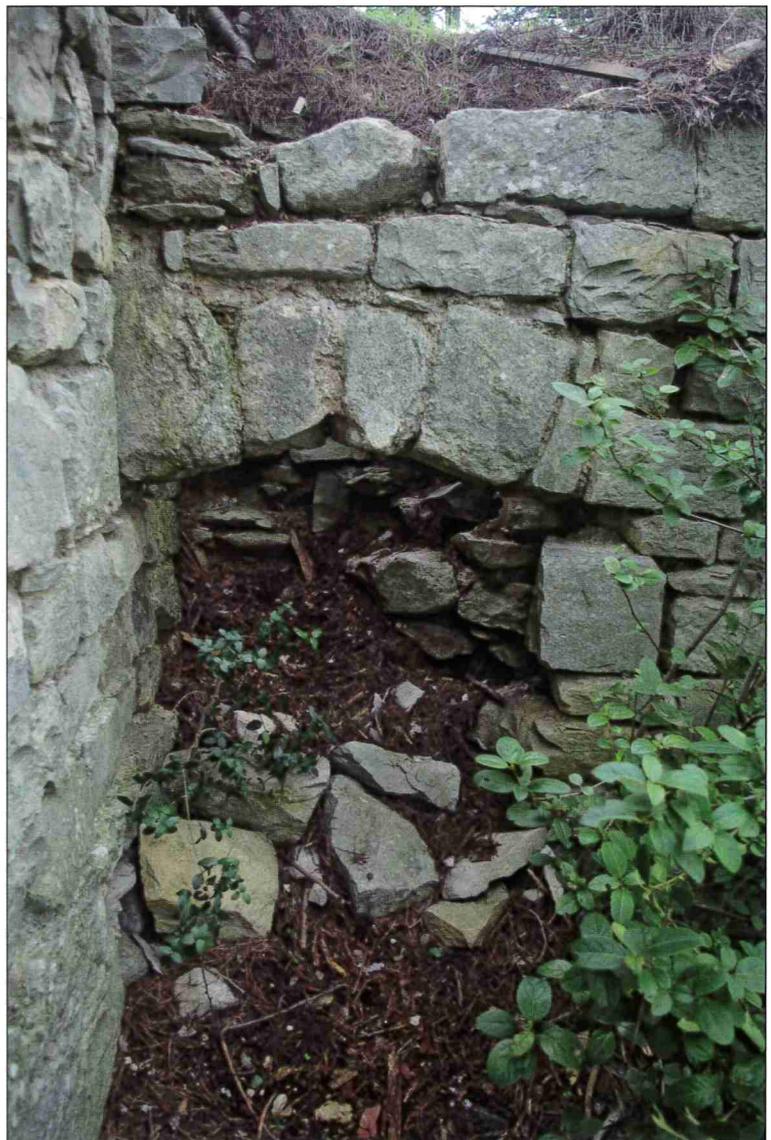
En 1121, Bernard Aton et sa femme Cécile de Provence consentent à marier leur fille cadette Ermessende à Rostaing II, vicomte de Posquières, fils de Raymond-Décan, seigneur d'Uzès, et lui donnent notamment pour sa dot « *les châteaux de Marguerites, de Cauvisson et de Beauvoisin (...), à condition que Rostaing les tiendrait en fief « et à tous honneurs », de lui et de celui de ses fils en faveur duquel il en disposerait* »*. Puis en 1125, ils rachètent à Raimond et Hugon, fils d'un seigneur cévenol nommé Bernard d'Agulhon, deux parties de la seigneurie de Calvisson qui avaient été cédées jadis à leur père. A la mort de Bernard Aton IV, sans doute au début de 1130, les hommes du château de Calvisson (« *homines castri Calvitionis* »), tous petits seigneurs originaires de la Vaunage, prêtent serment de fidélité à son fils Bernard Aton V, nouveau vicomte de Nîmes, et jurent notamment de garder et de défendre la forteresse en cas de nécessité : « *Ego [N] juro (...) domino meo Bernardo Atoni, Nemausensi et Agathensi vicecomiti (...) etiam tibi supradictum castellum Calvitionis me defendere et custodire (...). Omnes isti qui sunt subscripti juraverunt idem et eodem modo, et promiserunt fidelitatem* »⁽⁵⁾. Soit plus de 130 chevaliers, parmi lesquels figurent les « *W. (Guillaume) de Calvitione, Raimundus de Calvitione, Bertrandus de Calvitione* »⁽⁶⁾.

Peu de temps après la mort de Bernard IV Aton, Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, prend ses

trois fils sous sa protection et « *leur promet par serment de les laisser jouir en paix de leurs villes, bourgs et châteaux, et de ne leur causer aucun dommage, à moins qu'ils ne se fissent la guerre l'un contre l'autre* ». Et, en conformité avec le premier testament du disparu rédigé le 7 mai 1118, alors qu'il avait dédité de partir en Espagne pour seconder le roi Alfonse I^{er} d'Aragon dans sa guerre contre les Maures, sa veuve Cécile reçoit la jouissance de tous ses biens, « *pendant tout le tems qu'elle le jugeroit à propos* »*. En 1146, ayant bénéficié d'un prêt de 80 marcs d'argent de la part de Rostaing III de Posquières, fils de Rostaing II, Bernard Aton V lui engage notamment le droit de suzeraineté sur les châteaux de Marguerittes, Calvisson et Beauvoisin, qui avaient fait partie de la dot de sa mère Ermessende en 1121. Ainsi que « *le droit de demander le serment des trois châteaux* », droit qu'il recouvrera une fois le prêt remboursé⁽⁷⁾.

Le 28 avril 1179, alors que la guerre entre le roi d'Aragon et les comtes de Toulouse, endémique depuis le début du XII^{ème} siècle, est sur le point de se rallumer pour la possession de Narbonne que Raimond V revendique depuis 1177, celui-ci,

La poterne



afin de résister à Alphonse II d'Aragon et à ses alliés, dont Roger II, vicomte de Béziers, Bernard Aton VI, vicomte de Nîmes, et Guilhem VIII, seigneur de Montpellier, se hâte de signer un traité d'union avec trois seigneurs du Bas Languedoc auxquels, en échange de leur aide dans sa lutte contre le vicomte de Nîmes, il attribue les châteaux d'Aimargues (Raimond d'Uzès), Bernis (Pierre de Bernis) et Calvisson (Pons Gaucelm de Lunel, frère de Raymond Gaucelm II, seigneur de Lunel), qu'il soustrait de fait de la vicomté de Bernard Aton en tant que son suzerain*. Ce qui n'empêche pas ce dernier, en octobre 1179, de les donner - avec sa ville de Nîmes et neuf autres places - à Alphonse d'Aragon, qu'il reconnaît comme son suzerain, et de les reprendre en fief de lui, en promettant de les remettre « *en paix et en guerre (iratus & pacatus) aux comtes de Barcelone, ses successeurs, toutes les fois que lui ou les siens en seroient requis, de les servir envers tous, de même que Raimond Bérenger, comte de Provence, son frère* »*.

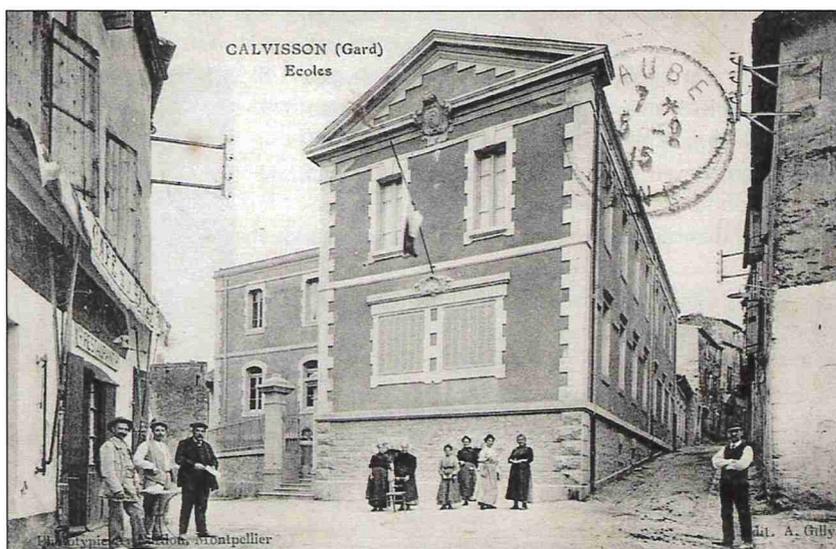
La guerre ayant réellement repris en 1181, Bernard Aton est capturé par Pons Gaucelm de Lunel et, se trouvant dans l'impossibilité de payer la rançon exigée après deux ans de détention, il est forcé de vendre sa vicomté de Nîmes à Raymond V de Toulouse pour obtenir sa libération : « *En l'an M et C LXXXI pres en R. Gaucelm le vescomps de Nemze, e tenc le pres II ans, et apres le compte R. cobret Nempze del vescompte per sa rezamson* »⁽⁸⁾, ce qui confirme Pons de Gaucelm dans la possession de Calvisson. Mais celui-ci n'en a pas l'entière jouissance car une charte du 11 septembre 1203, édictée par Raymond VI, fils du précédent, nous apprend que le Chapitre de l'église de Nîmes possède également quelques privilèges dans le château qui, à cette date, sont maintenus en faveur d'Hugues de Laudun, vestiaire de ladite église et prieur de Saint-Saturnin de Calvisson⁽⁹⁾. En octobre 1205, alors que Raimond VI s'engage à fiancer son fils - le futur Raimond VII - à Sancie, fille de Pierre II d'Aragon, héritier du précédent et de Marie de Montpellier, « *il assigne pour la sûreté de sa promesse les châteaux de Montredon de Calvisson et d'Aubays, dont Elzéar d'Aubays (viguier du comte) avoit la garde* »*. Le 21 novembre 1221, par l'intermédiaire des consuls du château, Raymond VI étend aux habitants de Calvisson les privilèges qu'il avait accordés aux Nîmois, en leur octroyant une charte de franchises qui garantit leur sûreté et leur liberté.

Guillaume de Nogaret, seigneur de Calvisson

Le 12 avril 1229, le traité de Meaux met un terme à la Croisade des Albigeois, commencée vingt ans auparavant et dans laquelle les comtes de Toulouse avaient pris le parti des « *hérétiques* ». Raymond VII se voit alors confisquer par la Couronne une

grande partie de ses possessions dont la vicomté de Nîmes et ses dépendances. Le roi Louis IX, afin d'étendre son autorité sur le Languedoc, avait créé la sénéchaussée de Beaucaire dès 1226 avec Pérégrin Latinier pour premier titulaire. Segondés par les viguiers⁽¹⁰⁾, ces officiers zélés décident d'appliquer les consignes royales à leur manière et entreprennent la destruction systématique des châteaux de la région afin de ruiner le pouvoir de leurs seigneurs. En 1240, face à la résistance de ces derniers, Pierre de Nonnecourt (ou d'Enancourt) envoie des sergents occuper les châteaux de Calvisson, La Calmette et Gajan. La Cour des viguiers fait même démolir les colombiers près du château de Calvisson « *pour la sécurité du pays* », selon un acte du 20 septembre 1255 : « *Idem petit et ex eodem causa Guillelmi de Balneolis pro alio columbario suo diruto apud Calvitionem* »⁽¹¹⁾.

À cette date, la seigneurie de Calvisson est en possession de Décan II, seigneur d'Uzès, petit-fils de Raymond Rascas d'Uzès et de Gauceline, descendante de Raymond Gaucelm



La première enceinte



Il de Lunel. Par acte passé à Paris « le jeudi apres la fête de St-Pierre et St-Paul de l'an 1264 » (3 juillet), Décan II cède au roi Louis IX, comme fondé de pouvoir de son frère Robert, chapelain du pape, le château de Calvisson avec ses dépendances, contre 20 livres tournois de rente annuelle : « nos Decanus, dominus Ucetie, procurator Roberti de Ucetia, fratri nostri, domini pape capellani (...), peteremus ab excellentissimo domino nostro Ludovico, Dei gratia Francorum rege, castrum Calvitionis cum ejus pertinens »⁽¹²⁾.

En 1303, excommunié à la suite de graves différends qui l'opposent au pape Boniface VIII, le roi Philippe IV Le Bel charge Guillaume de Nogaret, son conseiller au Parlement, de s'emparer du souverain pontife et de le conduire à Lyon pour y être jugé. Le 7 septembre, « ayant assemblé un petit corps de troupes », Nogaret et ses complices l'arrêtent chez lui, à Agnani (Italie), avant de le relâcher sous la pression des habitants de la cité. « Boniface retourna ensuite à Rome, et mourut enfin dans cette ville de chagrin et de dépit le 11 d'Octobre »*. Le conflit

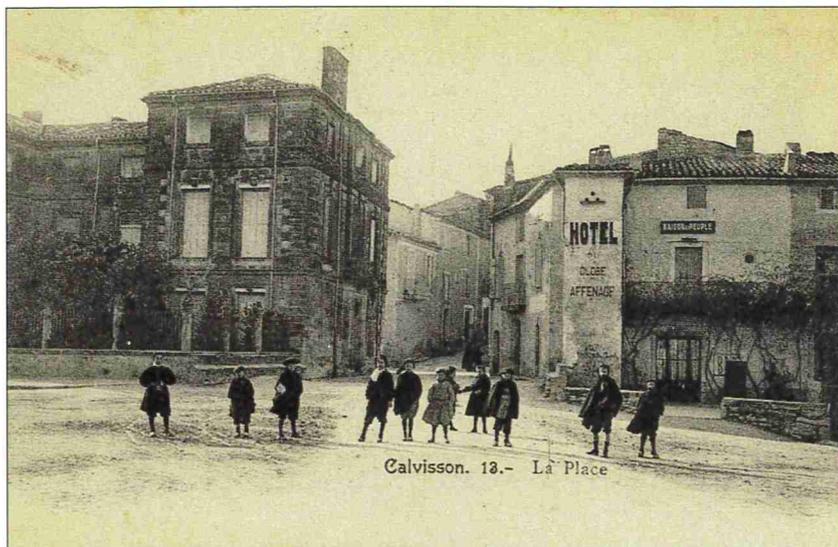
entre la Papauté et le roi de France étant désamorcé, est édicte une lettre patente de Philippe Le Bel, datée du 27 juillet 1304, « portant que pour les 500 £ (livres) le Roy Baille audit Guillaume le Chateau de Calvisson avec la Terre de Lavaunage avec toute juridiction et autres droits & Biens quelconques pour la tenir en fief »⁽¹³⁾. Les terres et les villages sur lesquels fut assignée cette rente de 500 livres furent dénommés « l'Assise de Calvisson » et comprenait les paroisses suivantes : « Calvisson, Briac, Cinsens, Langlade, Aiguesvives, Mus, Coudognan, Vergèze, Saint-Dinoisy et Maruèjes, au D. de Nîmes »⁽¹⁴⁾. En septembre 1307, le roi nomme Guillaume de Nogaret Chancelier et Garde des Sceaux de France, charge qu'il gardera jusqu'à sa mort en avril 1313.

La seigneurie de Calvisson échoit alors à son fils Raymond I^{er}, qui en rend hommage au roi, avec celle de Marsillargues, le 23 mars 1321. Marsillargues, que Guillaume de Nogaret avait également reçu du roi en juillet 1304 et où il avait fait bâtir une vaste demeure à partir de 1308, est en effet la résidence principale des Nogaret, Calvisson conservant une fonction exclusivement militaire. A la mort de Raymond I^{er} de Nogaret en 1348, les deux seigneuries passent à son fils Raymond II qui, le 19 septembre 1356, combattra le Prince Noir à la bataille de Poitiers, l'une des journées décisives de la guerre de Cent Ans. Capturé avec le roi Jean II le Bon, il est libéré l'année suivante et nommé « lieutenant du sénéchal, capitaine de la sénéchaussée de Beaucaire, pour la défense de Nîmes et des environs ». Ce qui explique peut-être pourquoi Calvisson et La Vaunage semblent avoir été épargnés par les Grandes Compagnies, ces bandes de soldats démobilisés qui ravagent le Languedoc. Le 24 juillet 1364, le nouveau roi de France, Charles V, annule toutes les aliénations du domaine royal faites depuis Philippe le Bel, ce qui se traduit par la saisie des biens des Nogaret. Après avoir protesté, Raymond II obtient une main levée du souverain le 24 novembre suivant, et le 6 janvier 1365, ils lui sont solennellement rétrocédés par Geoffroi Paumier, avocat royal, devant la porte même du château de Calvisson.

Le 10 avril 1377, Raymond épouse Marie Rogier de Beaufort, veuve de Guérin VII de Châteauneuf, seigneur d'Apcher. Le même jour, il marie Raymond II d'Apcher, fils de sa femme, avec Bourguine de Narbonne et leur fait don de ses terres de Calvisson et de Marsillargues, donation que confirme le roi Charles V par lettres patentes du 16 avril 1379. Raymond, chevalier, en fera le dénombrement au roi Charles VI en 1387 et en 1400⁽¹⁵⁾, peu de temps avant sa mort. Lui succède alors sa soeur Blanche qui, en 1409, épouse Renaud II, chevalier, vicomte de Murat, près de Saint-Flour, et lui donne une fille unique, Marguerite, dame de Saint-Alban, née en 1420.



La première enceinte



Mais par décision du 15 juillet 1425, le roi Charles VII donne « à vie, à la reine de Sicile sa belle-mère (Yolande d'Aragon), les terres de Calvisson et de Massillargues, réunies depuis peu au domaine (royal) par défaut d'hoirs (héritiers) mâles de ceux qui les possédoient, nonobstant le procès mû au parlement de Toulouse, qui les avoit adjudgées par provision aux enfans de Regnault de Murat, chevalier, et de feüe Blanche d'Apchier, sa femme »*. Sa propriétaire légitime ne recouvrera ses possessions que par un « arret du Parlement de Paris de 1449 (28 janvier) portant main levée en faveur de Marguerite de Murat de la terre de Calvisson et qu'elle et ses enfans mâles et ses petits-enfants pourront en jouir à perpétuité (...) sans que les filles y puissent pretendre aucun droit »⁽¹⁶⁾. Elle rendra hommage au roi de Calvisson et de Marsillargues cette même année 1449⁽¹⁷⁾, avant de faire le dénombrement de toutes ses terres, le 27 mai 1450. Douze ans auparavant, elle avait épousé Louis de Loüet, chambellan et conseiller de Charles VII. Le 30 janvier 1455, une ordonnance du roi décrète que « la noblesse du royaume seroit obligée de le servir, quand il le manderait, avec un certain nombre de gens d'armes ou de trait, chacun suivant la valeur et l'étendue des fiefs ». Ainsi, « Le premier Avril M. CCCCLV. (...) Mess. Loys Louvet chevalier, seigneur de Calvisson, pour sa personne, [doit-il fournir] 11 lances de la grant ordonnance »*.

La bataille de Calvisson

Fils des précédents, Guillaume de Loüet, dit « Guillaume de Calvisson », rend hommage « des baronnies de Calvisson, Marsillargues, etc. au roi en 1484 »⁽¹⁸⁾, hommage que réitère son fils Antoine le 14 mars 1496, puis son petit-fils Jean I^{er}, le 15 avril 1553. Ses terres de « l'Assise de Calvisson » ayant alors été saisies par le Procureur Général, il n'obtiendra un arrêt de main-levée pour lui-même et de maintenance pour ses héritiers mâles que le 2 juillet 1565, deux mois avant son décès. Ce qu'atteste un « autre arret du parlement de paris de 1565 qui maintient Mre Jean de Louis (sic), et de Murat, comme heritier mâle de Margte de Murat en la Terre de Calvisson, et Marsillargues et a leurs enfans masles faute desquels le tout est reversible a la Couronne »⁽¹⁹⁾. Baron à la suite de son père, Pierre de Loüet a le triste privilège de voir son château de Calvisson être au coeur des guerres de Religion. « Les religionnaires du bas-Languedoc ne furent pas moins actifs en 1569 que ceux du haut. Dès le mois de janvier, ils firent diverses courses dans les Cévennes et sur le grand chemin de Montpellier et de Lunel (...). Ils surprirent ensuite le château de Cauvisson au diocèse de Nîmes, qui fut repris quelques jours après » par les catholiques, avant de l'être à nouveau rapidement par les protestants, car en novembre de la même année, « le sieur Servas, qui commandoit pour les religionnaires dans le bas-Languedoc (...) tint trois cens soldats tout prêts à Cauvisson, à deux lieues de Nîmes » pour prendre le château de cette ville*.

Début janvier 1573, « Le Maréchal de Damville - Henri I^{er} de Montmorency, l'un des chefs princi-

paux de l'armée royale et gouverneur de Languedoc - ayant enfin rassemblé toute son armée aux environs de Beaucaire, fit investir le château de Cauvisson au diocèse de Nîmes, par cent chevaux et huit cens hommes de pied. Ayant été averti que ceux de Nîmes se préparoient à y donner du secours, il le fit sommer le 10 de Janvier, par un trompette, de rendre leur ville à l'obéissance du roi, à peine d'être déclarés rebelles. Ils demandèrent quelque tems pour délibérer, et répondirent enfin par un autre trompette ; ils refusèrent d'obéir, et conclure de n'écouter aucune proposition ». Le 13, il quitte Beaucaire et arrive à Montpellier le 15. Après avoir assisté à l'assemblée des Etats de Languedoc le lendemain, « Le maréchal de Damville commença par le siège du château de Calvisson, situé à une lieue de Sommieres, qui fut bientôt obligé de se rendre. Suivant la capitulation, la garnison qui étoit composée de cent hommes, eut la vie sauve, et ils prirent parti dans l'armée du maréchal »*. Le 13 février 1575, depuis Lunel, est actée une « Commission du maréchal de Damville, gouverneur de Languedoc, au sieur Vidal Chambail, pour, avec l'aide des habitants - mettre hors de défense et démanteler le château de Calvisson »⁽²⁰⁾.

La tour carrée



Le 15 février 1589, Marguerite de Castellane, veuve de Pierre de Louët, teste en faveur de son fils Jean II de Louët, auquel succède Jean-Louis I^{er} de Louët, un des trois lieutenants-généraux en Languedoc, qui obtient par lettres patentes de mai 1644 l'érection de sa baronnie de Calvisson en marquisat. A cette date, la vieille forteresse qui domine la ville est totalement ruinée.

Les guerres confessionnelles ayant repris en 1621 à l'initiative d'Henri II, duc de Rohan, chef des religionnaires, la région est à nouveau à feu et à sang.

A la fin des hostilités, au printemps 1629, alors qu'il est poursuivi par François-Annibal, maréchal d'Estrées, qui agit sur ordre de Louis XIII, « Rohan (...) alla se poster à Calvisson le samedi 12 de May, à la tête de deux ou trois mille hommes de pied et de quatre-vingts chevaux, dans le dessein d'attaquer l'armée du maréchal à son passage, ou du moins de le harceler. D'Estrées prit aussi la route de Calvisson : mais Rohan l'ayant devancé, y arriva le premier, se saisit du château, ordonna à son infanterie de se barricader dans le village qui étoit tout ouvert, et marche avec la cavalerie vers Nismes, pour y chercher du secours. D'Estrées, sans perdre de tems, détache une partie de la sienne qui poursuit vivement celle de Rohan, tandis qu'il fait attaquer par les reste de ses troupes, l'infanterie Huguenote qui étoit retranchée dans Calvisson. La cavalerie catholique ayant mis en fuite celle de Rohan, elle la poursuivit jusqu'aux portes de Nismes, où ce général fut obligé de se réfugier, tandis que l'infanterie catholique combattoit à Calvisson contre les religionnaires. Le combat dura depuis deux heures après-midi jusqu'à la nuit, qui sépara les combattants. Cette nuit

même, Rohan fit partir de Nismes le baron d'Aubays à la tête de deux mille hommes, pour aller au secours de Calvisson : mais d'Aubays n'ayant pu faire savoir de ses nouvelles aux assiégés, Rohan prit le parti de marcher en personne pour les délivrer, et apprit bientôt après, qu'ils avoient capitulé, et qu'ils avoient obtenu la liberté de se retirer dans les Cévennes en toute sûreté. (...) Une relation assure, que le duc de Rohan perdit cinq cens hommes et deux canons, et que le maréchal d'Estrées n'eut que cent vingt hommes de tués »*.

Le château de Calvisson a-t-il été démantelé en 1575, ainsi que l'avait ordonné le maréchal de Damville ? Vraisemblablement, puisque le 18 avril 1597, Jean de Louët prévient les consuls de Calvisson qu'il a l'intention de bâtir un nouveau château au Puech du Fort, sur les ruines du premier. A quoi ils répondent, le 17 septembre, qu'ils « consentent que le dict baron face son dict chasteau »⁽²¹⁾. Cela dit, le projet a-t-il été mené à bien - du moins en partie - et en reste-t-il quelque chose dans les vestiges actuels ? Quoi qu'il en soit, on a vu qu'en 1629 le château était encore utilisable, ce que confirme le duc de Rohan lorsqu'il relate la prise de Calvisson dans ses Mémoires : « Le duc de Rohan envoya (...) Carlinças, enseigne de ses gardes, qu'il mène au château de Canisson (sic), lequel est sur une petite montagne qui domine tout le village, et en rend l'attaque difficile, leur commandant de bien garder ce lieu-là (...) et voyant que les soldats qui étoient au château de Canisson l'avoient quitté, il y retourne en mettre d'autres »⁽²²⁾.

Sa destruction complète est sans doute consécutive à cette attaque, en vertu des clauses de l'Edit de Pacification d'Alès,

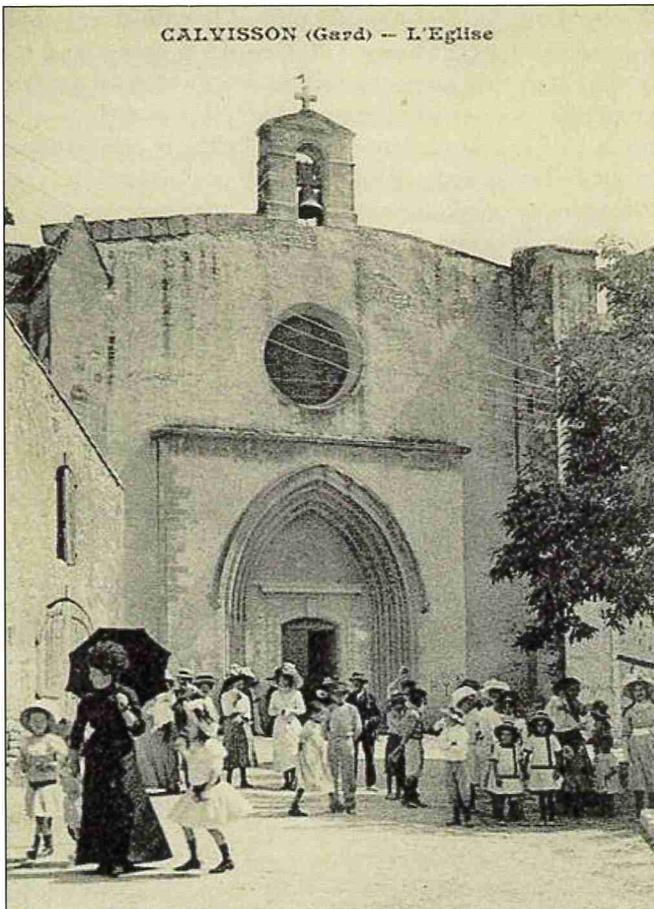
La salle basse



qui met un terme aux guerres de Rohan le 27 juin 1629. Ce qu'il en reste est exploité comme carrière de pierres.

En 1714, un certain Valz fait bâtir un moulin à blé au sommet de l'assise castrale. Le marquis de Calvisson est alors Louis de Louët, qui a épousé Louise de Louët, sa cousine, petite-fille et héritière de Jean II. Le site du château est vendu en 1792 comme Bien National aux dépens de Joseph de Louët, dernier seigneur du lieu, puis acquis par la famille Douzil, qui transforme le moulin à vent en tombeau familial. Depuis 2003, il est propriété de la commune et accessible au public, à l'exception du tombeau dont l'accès est condamné.

À suivre...



Notes

- (1) p. 291.
- (2) Cartulaire des Guilhem p. 555.
- (3) Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes op. cit. pp. 303-304.
- (4) « *Domaine héréditaire conservé en toute propriété, libre et franc de toute redevance* » (Le Petit Robert, 2004 p. 69).
- (5) A. Teulet, Layettes du Trésor des Chartes (L.T.C.) tome premier, Paris 1863, p. 46.
- (6) Ibid. p. 46.
- (7) H. Debax, La féodalité languedocienne XI^{ème}-XII^{ème} siècles, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse 3003, p. 159.
- (8) Edition critique numérique du manuscrit AA9 des Archives Municipales de Montpellier dit « *Le Petit Thalamus* », Les annales occitanes (800-1426) Année 1181.
- (9) Ménard t. 1, 1744, p. 256.
- (10) Les vigueries royales, dont l'une d'elles avait son centre à Calvisson, furent créées dès l'installation du pouvoir éponyme dans la région, au 1^{er} tiers du XIII^{ème} siècle. Placés sous l'autorité des sénéchaux, les viguiers concentraient les pouvoirs militaire, administratif et judiciaire.
- (11) L. Delisle, Recueil des historiens des Gaules et de la France - tome vingt-quatrième - seconde partie, Paris 1904, p. 532.
- (12) Cité par R. Michel, L'administration royale dans la Sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint-Louis - Pièces justificatives n° 38, in Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes IX, Paris 1910, pp. 437-438.
- (13) Archives Départementales du Gard A1 p. 69.
- (14) L. de La Roque, Armorial de la noblesse de Languedoc, t. 1, Lacour-Ollé Ed., Nîmes 2008, p. 382.
- (15) A.D.G. A1 pp. 85-86.
- (16) A.D.G. A1 p. 81.
- (17) Ibid. p. 87.
- (18) Ibid.
- (19) Ibid. p. 82.
- (20) Inventaire-sommaire des Archives communales de Nîmes antérieures à 1790 - DD3: Affaires de la ville de Nîmes pendant les troubles de religion, 1562-1583.
- (21) Sous la dir. de J.-M. Roger et J.-L. Pontvieux, Calvisson, capitale de La Vaunage, Calvisson 2011, t. 1 p. 211.
- (22) Mémoires du duc de Rohan in M. Petitot, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XVIII, Paris 1822, pp. 413-414.

Bibliographie supplémentaire

- H. Rouger, Calvisson, C. Lacour Ed., Nîmes 1992.

Pour vous abonner...

1 an :
40 euros
52 numéros

6 mois :
25 euros
26 numéros

Étranger 1 an :
46 euros

NOM Prénom :

Mail :@..... Tel. :

Adresse :

Bulletin d'abonnement à renvoyer accompagné
d'un chèque à : Cévennes Magazine
31, Chemin de la Plaine de Larnac
30 560 Saint-Hilaire de Brethmas

PROMO 2020

**Parrainez quelqu'un,
votre abonnement
et celui de
votre filleul
passent à 30 €**